



**Rectificatif à la directive (UE) 2023/1791 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023
relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement (UE) 2023/955**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 231 du 20 septembre 2023)

Page 82, à l'annexe IV, premier alinéa, point f):

- au lieu de:* «f) achètent, ou reprennent en location au titre de nouveaux contrats, des bâtiments conformes, sans préjudice de l'article 6 de la présente directive, sauf lorsque l'achat a pour objet:»;
- lire:* «f) achètent, ou reprennent en location au titre de nouveaux contrats, des bâtiments conformes au moins au niveau de consommation d'énergie quasi nulle, sans préjudice de l'article 6 de la présente directive, sauf lorsque l'achat a pour objet:».
-